

Le Bureau régional pour l'Europe (BRE) du PNUE

Le PNUE a établi un bureau régional sur chaque continent afin de s'assurer que les politiques mondiales en matière d'environnement reflètent et englobent les priorités et les préoccupations de chaque région. Les Bureaux régionaux font partie de la Division de la Coopération régionale du PNUE.

Situé à Genève, le BRE gère les 53 pays d'Europe occidentale et orientale. Il possède un bureau à Bruxelles pour coopérer avec l'Union européenne, un bureau de liaison à Moscou et il gère deux conventions sous-régionales, l'une depuis Genève et l'autre depuis Vienne.

Le BRE facilite et soutient la coopération et les partenariats [sous-]régionaux ; il rédige des études environnementales et des alertes précoces ; il fournit son expertise pour la gestion des problèmes environnementaux émergents. Il soutient la formation à l'environnement et l'assistance technique pour l'Europe orientale ; il fournit du matériel de vulgarisation et de pédagogie environnementales ainsi que des services d'information.

Le BRE agit principalement dans le cadre de partenariats avec les gouvernements, les agences intergouvernementales et les organisations de la société civile. Il favorise l'échange de politiques et la collaboration entre ces partenaires, à travers les réseaux et d'autres moyens de communication. Il a établi et il entretient des réseaux de comités nationaux du PNUE et des associations nationales pour la consommation durable.



Bureau régional du PNUE pour l'Europe
Maison internationale de l'environnement
11-13, ch. des Anémones
1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Tél. +41 22 917 82 79
Fax +41 22 917 80 24
roe@unep.ch

Bureau de liaison du PNUE à Bruxelles
14, rue Montoyer
1000 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 213 30 50
Fax +32 2 213 30 51
info@unep.be

Bureau de liaison du PNUE à Moscou
28, rue Ostozhenka
119034 Moscou, Russie
Tél. +7 095 787 2156
Fax +7 095 787 7763
gudyma.unep@undp.ru

www.unep.ch/roe

“Le PNUE est le chef de file
et encourage les partenariats
dans la protection de
l'environnement
en inspirant,
en informant et en aidant
les nations et les peuples
à améliorer la qualité de la vie
sans compromettre celle des
générations futures.”



PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU RÉGIONAL

EUROPE

STRATÉGIES

Menaces*

Ressources en eau menacées
Pollution de l'air
Dégradation irréversible des sols
Augmentation du volume de déchets
Ecosystèmes en danger
Abus des ressources naturelles
Diminution continue de la biodiversité
Changements climatiques
Risques sanitaires liés à l'environnement

Défis

Améliorer la coopération
et l'action environnementales dans la région
Rendre les politiques sectorielles
écologiquement rationnelles
Améliorer l'accès du public
à l'information relative à l'environnement
Assurer le soutien financier
de la gestion de l'environnement
Impliquer le secteur privé et les ONG en tant que
partenaires dans la gestion de l'environnement

Encourager le dialogue politique et la **COOPÉRATION** dans la région

Le BRE facilite le dialogue politique et la collaboration entre le PNUE et l'Union Européenne. Il fait partie des plus grands processus intergouvernementaux européens. Le BRE agit comme consultant pour inspirer et soutenir une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement dans les Balkans et au sein des économies en transition d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie Centrale.

Le BRE aide les gouvernements à collaborer pour faire face aux défis environnementaux communs comme la protection d'écosystèmes transnationaux. Le BRE soutient les institutions environnementales et collabore à la rédaction d'études des impacts sur l'environnement ; il utilise son expérience pour faciliter la coopération et le dialogue [sous-régionaux].

Protéger l'environnement pour notre **SÉCURITÉ** à tous

Les conflits visant au contrôle des ressources naturelles et le danger issu d'environnements pollués peuvent déboucher sur des situations d'instabilité politique. Le BRE, en partenariat avec le PNUD et l'OSCE, a lancé une initiative sur l'environnement et la sécurité pour attirer l'attention des politiciens et du public en général sur les situations où les risques sécuritaires et environnementaux sont élevés – et pour les aider à trouver une solution.

L'accès à l'information et à la justice réduit la probabilité qu'une situation dégénère en conflit. C'est pourquoi le BRE promeut les principes de la Convention d'Århus et l'écojournalisme.

Promouvoir la **DURABILITÉ**

Notre comportement quotidien a une influence importante sur les écosystèmes. Le BRE encourage la consommation durable pour réduire au minimum l'impact négatif des activités humaines sur notre environnement.

Le BRE aide les gouvernements, les entreprises et les consommateurs à unir leurs efforts pour promouvoir la consommation durable et pour respecter l'environnement dans leurs choix à toutes les étapes : planification, achat, utilisation, gestion des déchets, etc.

Diffuser la **CONNAISSANCE**

Ateliers, tables rondes, rapports, sites web, lobbying, livres pour enfants, magazines, bibliothèques, Journées mondiales : le BRE utilise toute la palette des outils de communication pour diffuser l'information, sensibiliser le public aux problèmes environnementaux et pour garder le contact avec les ONG et les acteurs locaux.

Le BRE a mis sur pied le Réseau Environnement de Genève qui réunit 50 organisations et agences des Nations Unies, des ONG et des institutions académiques pour stimuler la coopération et générer des synergies dans le cadre de la promotion du développement écologiquement rationnel.

Préserver la **BIODIVERSITÉ**

La sylviculture, l'agriculture, le tourisme et d'autres activités, lorsqu'elles sont pratiquées abusivement, détruisent des espèces animales ou végétales ainsi que les paysages. Pour prévenir ce désastre, le PNUE a joué un rôle d'intermédiaire lors de la rédaction de la Convention sur la diversité biologique.

Le BRE soutient la stratégie paneuropéenne de conservation de la diversité biologique et paysagère, l'exploitation écologiquement rationnelle de la biodiversité et le partage équitable de ses retombées économiques.

Développer le **DROIT** de l'environnement

Le BRE a facilité la négociation des conventions-cadre qui protègent l'environnement de la mer Caspienne et des Carpates ; le BRE aide à renforcer les accords qui protègent la mer Noire. En parallèle, le BRE continue de soutenir le développement de nouveaux accords environnementaux.

Le BRE dispense des programmes de formation continue en droit de l'environnement à l'intention des magistrats ; il offre son assistance pour développer des infrastructures nationales qui permettent de mettre en œuvre les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

*=telles que les a définies la conférence "L'Environnement pour l'Europe" (mai 2003)